

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION

Il est de notre avis essentiel de souligner **l'importance** de la prévention dans la gestion des risques d'une organisation. Malheureusement, peu d'entre eux réalisent les avantages économiques qu'il y a à nous impliquer dès le début des événements ou de la planification.

En effet, il est souvent plus avantageux d'anticiper les risques potentiels plutôt que de réagir à leur survenance. Cela nécessite une expertise approfondie des risques reliés à vos opérations, ainsi qu'une planification minutieuse pour mettre en place des mesures de prévention adéquates. En **investissant** dans la prévention, les entreprises peuvent réduire considérablement les coûts liés à la gestion des sinistres et ainsi augmenter leur rentabilité sur le long terme.

Les gestionnaires d'entreprise ont souvent une formation axée sur les opérations, ceux-ci n'ont pas ou peu de notions de contrôle reliées aux pertes. Plusieurs d'entre eux, même faisant face à une situation problématique, ont beaucoup de difficultés à croire en la malhonnêteté des gens qui les entourent et deviennent, par le fait même, vulnérables. Face à des situations de crise telles que le vol, les pertes importantes, les sinistres ou les problèmes de relations de travail, ils se retrouvent souvent **démunis**. Il est cependant important de noter que leur demande de soutien ne résulte pas de leur incompétence, mais plutôt de leur inexpérience en matière de gestion des risques et de contrôle. De ce fait, nous croyons qu'il serait **essentiel** de fournir aux gestionnaires et employés, une formation adéquate pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires afin de faire face à ces situations difficiles. Cette dernière devrait couvrir des sujets tels que la prévention des risques, la gestion des crises et la protection des actifs de l'entreprise.

En raison des marchés de plus en plus **compétitifs** et féroces et des marges de profit souvent déjà réduites, la gestion rigoureuse des pertes est devenue indispensable afin de maintenir la rentabilité de l'entreprise. Si les pertes ne sont pas correctement maîtrisées, cela peut se traduire par une augmentation des primes d'assurance, une diminution des bénéfices et même par l'établissement de franchises plus élevées, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de l'entreprise.

Il est souvent plus avantageux de se concentrer sur la **gestion des pertes** plutôt que de chercher à développer de nouveaux clients, car cela peut être plus coûteux et plus difficile à réaliser. Pour cette raison, il est crucial de mettre à disposition des gestionnaires des outils concrets pour mieux contrôler et, si possible, réduire ces pertes. En effet, une gestion rigoureuse des pertes peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise.

De plus, notre programme de prévention des sinistres fera en sorte de déceler et d'évaluer le potentiel de sinistres pour ensuite effectuer l'analyse des tendances et mettre en œuvre des **mesures correctives** et des techniques de prévention en matière de sinistres, que ce soit au niveau du bâtiment que de son environnement.

Prevention

NOTRE PROGRAMME DE PRÉVENTION CONSISTE

-Audit-

Recense et analyse les risques opérationnels ainsi que physiques afin de proposer des **recommandations** en fonction des éléments constatés lors de la visite des lieux.

-Implantation de contrôle-

Permet la mise en place de politiques et procédures afin d'appliquer une bonne **éthique** de travail afin de prévenir les pertes.

-Formation-

Comme la prévention des pertes ne peut être pleinement efficace sans la **participation active** du personnel, il est essentiel de prévoir de la formation où les employés sont sensibilisés aux problèmes, ainsi qu'aux coûts liés aux pertes. Il est tout aussi important qu'ils comprennent le rôle qu'ils ont à jouer dans la prévention ainsi que les différentes techniques afin de reconnaître et prévenir ces pertes. La formation peut être dispensée à partir d'une plateforme Web ou sur le lieu de travail.

-Ligne et web info délation-

Cet outil a été instauré afin de recueillir toute information ou problème, qu'un employé pourrait souhaiter vouloir transmettre en relation avec les pertes. Nous savons que les employés sont bien souvent aux faits ou même témoins d'incident de vol, bris ou fraude. Cependant, par **crainte** de représailles, ils hésitent à dénoncer la situation. Cet outil leur permet de le faire de façon anonyme.

-Un agenda de visite-

Notre programme de visites consiste à un agent de prévention qui est dûment autorisé et identifié par la haute direction, à circuler partout dans l'entreprise. Il effectue diverses **vérifications préventives** touchant aux procédures, au maintien des contrôles, des politiques et procédures en vigueur afin de s'assurer que les biens et les valeurs, de même que le bâtiment, soient protégés adéquatement contre les pertes, le vol et la fraude, tant à l'interne, qu'à l'externe. Suivant le passage de l'agent, un rapport sur les constatations qui ont pu être effectuées est transmis au gestionnaire. Des **correctifs** sont proposés, le cas échéant.

NOTRE PROGRAMME DE VISITE MODULABLE

-Visite de prévention-

Cette visite est effectuée sans préavis selon un protocole prédéterminé avec le responsable de l'entreprise.

Les interventions de l'agent de prévention consistent notamment à la vérification surprise du contenu de caisse, de la vérification des factures d'achats ou de consommation des employés pour chaque département ou entrepôt. Cette visite demeure avant tout un **instrument** de prévention afin de mettre en place les ajustements appropriés.

-Visite d'intégrité-

Il est important, tant au niveau de la prévention que dans un souci d'offrir le meilleur service à la clientèle, de connaître comment réagissent et travaillent vos employés.

Lors des visites d'intégrité, un agent se rend au commerce et se comporte comme un client, où il demandera aux employés des renseignements sur les produits et les services offerts. Il y verra à **vérifier** leur disponibilité, la réponse aux autres clients, ainsi qu'à évaluer leurs réactions.

-Visite de fermeture-

Un agent de prévention dûment identifié se rend en entreprise, peu avant l'heure de fermeture, ou du changement de quart de travail. Il vérifie au préalable, les sorties arrière afin de s'assurer qu'aucune **marchandise** n'y a été laissée dans le but d'être récupérée après la fermeture. Il effectue ensuite la vérification des sacs d'employés avant leur départ, afin d'y constater s'il y aurait de la marchandise n'ayant aucune preuve de paiement qui s'y trouverait.

-Visite d'inventaire-

Destinée surtout aux opérations de tous genres afin d'y **dénombrer** les unités dans les différents départements. Cette visite peut aussi être destinée aux institutions bancaires, étant le créancier de l'inventaire.

-Visite modulable-

Cette visite est conçue avec les différents intervenants en poste afin d'offrir une multitude de possibilités, mais toujours en gardant l'objectif sur la **prévention**.